

# Ramassage des manuels de 3<sup>e</sup>

Le mardi 26 juin 2018 au CDI

lundi 25 juin 2018, par [M<sup>me</sup> COURTIN](#)

Les manuels scolaires sont à débarrasser avec soin de leur couverture plastique de protection peu avant la date du ramassage. Ils sont impérativement à rendre à la date et à l'heure prévues au planning de ramassage. Les familles sont responsables financièrement des éventuelles dégradations. Des amendes peuvent être appliquées aux élèves négligents (cf : page 7 du carnet de liaison).

	9h	301 Vie scolaire
	10h	302 Vie scolaire
Mardi 26 juin 2018	11h	303 Vie scolaire
	14h	304 Vie scolaire
	15h	305 Vie scolaire
	16h	306 Vie scolaire

## inscription au Lycée René CHAR - rentrée 2018

### Lycée Général et Technologique

Les élèves de troisième affectés au Lycée Général et Technologique en liste principale suite à la commission d'affectation doivent venir retirer un dossier d'inscription au Lycée dès le lundi 02 juillet après-midi.

### Calendrier

Les inscriptions auront lieu :

- du lundi **02 juillet** au mercredi **04 juillet 2018**
- de **8h00 à 12h30** et de **13h15 à 17h00** au Foyer Socio-Éducatif du lycée

### Pièces à fournir pour le dossier d'inscription

- La photocopie des pages de vaccination du carnet de santé ou des certificats de vaccination
- 5 photos d'identité récentes
- 2 chèques (cotisation foyer 18 € + si demi-pension 39.60 € = 10 repas).
- La photocopie d'un justificatif d'identité de l'élève.
- Le photocopie des pages du Livret de famille (parents et élève)
- Éventuellement, la copie du jugement de divorce en cas de séparation des parents.
- La photocopie des 3 bulletins de la classe de 3<sup>e</sup>.

Avec ces éléments, il sera possible aux parents qui le désirent de remplir le dossier sur place.

Attention : Tout dossier incomplet sera refusé

### Lycée Professionnel

Les modalités d'inscription sont les mêmes que pour le Lycée d'enseignement général et technologique ...

Attention : les places des élèves qui ne se seront pas présentés dans les temps seront perdues au profit des élèves placés en liste supplémentaire.

<http://www.lyc-char.ac-aix-marseille.fr/spip/>